

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET
N° 2012/09/06
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 30/08/2012
Date d'affichage : 30/08/2012

Présents : Mmes MM. CHANIER, BATISSE, BONNICHON, BOUVIER, de LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET

Absents excusés : Mme GAGNEPAIN a donné pouvoir à M. CHANIER, M. MICHARD a donné pouvoir à Mme DUFFAULT, M. DEBODARD

Absents non excusés : Mme DAFY, MM. FONTVIEILLE, LOT

M. BATISSE est nommé secrétaire de séance.

N° 2012/09/06/01

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE, REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT CENTRE BOURG

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel d'offres lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg.

Cinq bureaux d'études ont transmis une offre : SAFEGE, IMPACT CONSEIL, EGIS EAU, SAUNIER et associés et LARBRE Ingénierie.

Suite à l'ouverture de plis et à l'analyse des offres réalisée par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du bureau d'études IMPACT CONSEIL qui répond le mieux aux critères établis pour un montant de 8 980.00 € HT soit 10 740.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le bureau d'études IMPACT CONSEIL pour un montant de 8 980.00 € HT soit 10 740.08 € TTC,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché afférent.

N° 2012/09/06/02

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE RUGBY DE COMMENTRY DU STADE DE CHAMBLET

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de la Mairie de Commentry visant à mettre à disposition de l'école municipale de Rugby -Association Sportive des Forgerons Commentryens A.S.F.C.- le stade de Chamblet ; leurs installations sportives étant momentanément indisponibles en raison de travaux.

Le stade de Chamblet serait utilisé du 1^{er} septembre 2012 au 15 juin 2013, le mercredi (17 h à 19 h) et le samedi (14 h à 16 h selon les disponibilités).

L'utilisation du stade se ferait moyennant un coût horaire de 20 €. La commune de Commentry assurerait par ailleurs l'entretien des vestiaires et s'engagerait à prendre en charge financièrement une opération de regarnissage du terrain en cours de saison.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la signature de la convention tripartite - Mairie de Chamblet, Mairie de Commentry et A.S.F.C. – à intervenir pour la mise à disposition du stade de Chamblet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite - Mairie de Chamblet, Mairie de Commentry et A.S.F.C. – à intervenir pour la mise à disposition du stade de Chamblet.